



Code de déontologie

Qu'est ce qu'un code de déontologie ?

C'est l'ensemble des règles, des droits et des obligations qui régissent une organisation et, qui sont basés sur des principes et sur des valeurs morales et, auxquels s'identifient et se rallient tous les membres. L'ensemble de ces règles, droits et obligations vient encadrer la conduite et les rapports entre les membres et le public.

Pourquoi un code de déontologie ?

Plus une organisation compte d'intervenants, plus les rapports humains deviennent nombreux, complexes et parfois générateurs de tensions. L'organisation elle-même se diversifie en comités et sous-comités qui sont nécessaires à son fonctionnement, mais qui en même temps contribuent parfois à rendre les relations interpersonnelles plus difficiles. Or, toute société ou organisation ne peut s'épanouir, ni même survivre sans un minimum de discipline et d'ordre pour régir les rapports entre les individus qui la composent.

Nous comptons sur la mise en application d'un code de déontologie au sein de l'école afin de prévenir et limiter les sources de litiges potentielles ainsi que toute conduite jugée préjudiciable aux intérêts de cette dernière. Par conséquent, nous devons sensibiliser les divers intervenants de façon à ce qu'ils puissent vivre pleinement et en harmonie leur implication, quelle qu'en soit le niveau. Le code de déontologie vient en quelque sorte délimiter l'espace qu'il faut accorder aux libertés des individus, de façon à ne pas nuire à celles des autres ou à la réputation et l'efficacité de l'organisation toute entière. Il ne s'agit donc pas d'éliminer les sources de plaisir des uns, mais plutôt de les contrôler afin d'éviter les abus envers les autres. Pour réaliser ses objectifs, le code de déontologie entend favoriser un juste équilibre entre les libertés et les obligations de tous et de chacun.

Les avantages d'avoir un code de déontologie

- Il évitera de nombreux excès et abus préjudiciables à l'ensemble des membres.
- Il fournira une meilleure garantie de cohésion et d'esprit de corps.
- Il facilitera le respect entre les membres et un esprit de camaraderie.
- Il favorisera un plus grand sentiment de fierté et d'appartenance envers l'école
- Il contribuera à faire adopter des comportements acceptables et à éviter ceux qui pourraient être préjudiciables.
- Il contribuera à faire considérer l'école comme un modèle auprès de nos partenaires, de nos divers intervenants et du public.
- Il améliorera l'image de l'organisation et de ses membres au sein de la communauté.
- Il facilitera le recrutement de nouveaux membres et de partenaires.

Les valeurs fondamentales et règles de conduite sur lesquelles notre code de déontologie est fondé

- La socialisation
- La coopération
- Le sentiment d'accomplissement et le développement d'une image de soi
- L'intérêt pour le sport chez l'enfant, lequel se poursuivra durant sa vie adulte
- Le respect dans les rapports entre les membres
- La courtoisie et la dignité
- L'observation rigoureuse des règles du jeu et de la charte de l'esprit sportif
- Un langage sans injures, expressions vulgaires ou blasphèmes
- Un modèle positif pour les enfants et les autres membres de l'organisation

Les droits et obligations des divers intervenants de l'école

A) Les droits des intervenants sont les suivants :

- Le droit de participer à la gestion et aux décisions lors des réunions
- Le droit d'être traité avec respect dans l'exécution de leurs charges.

B) Les obligations des intervenants sont les suivantes (au meilleur de leur connaissance et de leur expérience) :

- Faire en sorte, qu'en priorité, le joueur ait du plaisir
- Développer les habiletés motrices du joueur
- Développer l'esprit de coopération du joueur
- Développer chez le joueur un sentiment d'accomplissement et une image positive de soi
- Développer chez le joueur un intérêt pour le sport, lequel se poursuivra durant sa vie adulte
- Aider le joueur à développer sa personnalité et son indépendance
- Transmettre et promouvoir les valeurs positives de la société
- Contribuer au développement moral du joueur
- Développer chez le joueur des habiletés sociales
- Développer chez le joueur des habiletés de leadership
- Amener le joueur à faire preuve d'esprit sportif
- Développer son sens de l'initiative
- Aider les joueurs à découvrir leurs aptitudes
- Respecter les méthodes utilisées et les choix des autres entraîneurs de l'école
- Être présent et ponctuel
- Être bien structuré et planifier son travail
- Suivre et faire respecter les règles de l'école
- Ne pas fumer, ni consommer d'alcool durant les activités et/ou en présence des joueurs
- Porter fièrement les couleurs de l'école durant les activités
- Être équitable dans ses décisions et prendre en considération le bien de l'école
- Régler en privé les problèmes avec d'autres entraîneurs, avec des parents ou des joueurs
- Garder son calme en tout temps
- Préparer sa relève en développant un plan de travail pouvant être repris au besoin par ses successeurs.

Les droits et obligations des joueurs

A) Les droits des joueurs sont les suivants :

- Le droit de participer à un niveau d'évolution qui correspond à son développement et à ses capacités, et ce, en conformité avec le mode de sélection et de classification préconisé par l'école.
- Le droit d'être traité comme un adolescent et non comme un adulte
- Le droit d'être dirigé par un entraîneur qui respecte les valeurs prônées par l'école.
- Le droit de s'exprimer lors de consultations
- Le droit de recevoir la formation appropriée
- Le droit d'exiger l'égalité des chances dans sa poursuite du succès

B) Les obligations des joueurs sont les suivantes :

Comportement :

- Aucun comportement pouvant porter préjudice à l'image de l'école ne sera toléré et ceci, durant toute la durée du séjour.
- Vous devez surveiller votre langage (blasphème etc.) en tout temps.
- Nous vous demandons une tenue vestimentaire adéquate à chaque des activités.
- Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne seront tolérées.
- Donner son 100 % lors de toutes les activités.
- Ne pas commettre de vandalisme, de vol, d'actes violents, d'intimidation ou s'adonner au «taxage»

Respect :

- Respectez vos coéquipiers, les entraîneurs, le personnel de soutien, les dirigeants, les officiels, les spectateurs, les adversaires et les parents.

Ponctualité :

- Soyez toujours à l'heure.

Présence :

- En cas, d'absence ou de retard, vous devez vous entendre avec le personnel d'entraîneurs.

Propreté :

- Vous avez la responsabilité de maintenir en tout temps vos équipements, les autobus et les installations propres.

Communication :

- Vous devez aviser vos entraîneurs de tout problème. Ceux-ci verront à prendre les décisions appropriées pour le bon fonctionnement de l'équipe.

Les sanctions en cas d'infraction

A) Éventail des sanctions possible :

- L'avertissement verbal
- L'avertissement par lettre
- L'imposition d'une période de suspension
- L'expulsion de l'école

B) Application des sanctions se fait en fonction :

- De la gravité de l'offense commise
- De la fréquence de récidive